

PARLEZ-MOI BUDGET PRIMITIF Commune 2024 !



L'ESSENTIEL

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2024.

Table des matières

I.	Quelques notions pour mieux comprendre le Budget Primitif.....	3
II.	Budget primitif de la commune	4
A.	Vue d'ensemble :	4
B.	Evolution Budget 2023 / Budget 2024.....	6
C.	Focus sur quelques chiffres : l'essentiel	7
1.	Les recettes de fonctionnement : 20 190 210,06 € (avec un résultat reporté de 3 027 768,46 €) ...	7
2.	Les dépenses de fonctionnement : 20 190 210,06 €	9
3.	Les recettes d'investissement : 16 064 816,44 €	11
4.	Les dépenses d'investissement : 16 064 816,44 €	12
D.	La Dette.....	14
E.	Les Subventions versées	14
F.	Les taux de contributions.....	15

I. Quelques notions pour mieux comprendre le Budget Primitif

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, *in fine*, en plusieurs documents. En effet, le **budget primitif** est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. La commune de Bouc Bel Air vote ses budgets par chapitre. Mais en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. La commune de Bouc Bel Air a un budget annexe : le Spic Cimetières.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les opérations réelles : se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

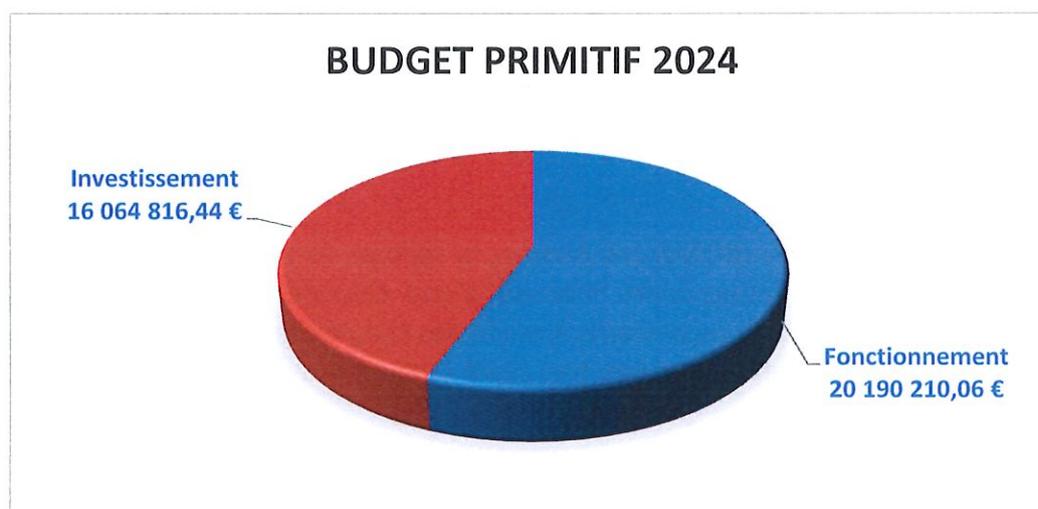
Les opérations d'ordre : exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

II. Budget primitif de la commune

Le projet de Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement.....20 190 210.06 €
- Section d'investissement..... 16 064 816.44 €

Le budget primitif sera voté cette année avec reprise des résultats.



A. Vue d'ensemble :

- **En recette de fonctionnement**

Une prévision de 17 162 441.60 €

Résultat de fonctionnement reporté de : 3 027 768.46 €

Soit un total de recette de fonctionnement de : 20 190 210.06 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2020	2021	2022	2023	2024
013	Atténuations de charges	262 290,00	262 290,00	165 350,00	165 350,00	221 832,00
70	Produits des services	450 738,81	493 968,91	621 491,00	410 873,36	227 838,60
73	Impôts et taxes	13 464 591,00	13 817 391,00	13 913 940,00	15 129 739,00	2 940 659,00
731	Fiscalité locale					12 060 075,00
74	Dotations et participations	1 148 190,00	1 095 907,00	1 477 341,00	1 032 000,00	1 310 560,00
75	Autres produits de gestion courante	425 000,00	379 575,63	394 302,59	405 037,64	396 977,00
Recettes de gestion courante		15 750 809,81	16 049 132,54	16 572 424,59	17 143 000,00	17 157 941,60
76	Produits financiers	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	1 000,00	-	-	-	-
775	Cessions	-	-	-	-	-
RECETTES REELLES		15 751 809,81	16 049 132,54	16 572 424,59	17 143 000,00	17 157 941,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect	2 000,00	2 000,00	7 000,00	-	4 500,00
RECETTES D'ORDRE		2 000,00	2 000,00	7 000,00	-	4 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 753 809,81	16 051 132,54	16 579 424,59	17 143 000,00	17 162 441,60
REPORT de N-1		2 618 190,19	4 165 021,35	3 897 961,50	-	3 027 768,46
TOTAL DES RECETTES AVEC REPORT		18 372 000,00	20 216 153,89	20 477 386,09	17 143 000,00	20 190 210,06
Evolution		0,61%	10,04%	1,29%	-16,28%	17,78%

- **En dépenses de fonctionnement**

Une prévision pour un montant de **20 190 210.06 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2020	2021	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	5 070 927,00	5 046 718,00	5 288 849,40	5 900 000,00	7 127 432,00
012	Charges de personnel	8 303 106,00	8 322 917,00	8 375 023,00	8 583 600,00	8 752 937,00
014	Atténuation de produits	106 000,00	211 000,00	154 000,00	50 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 157 729,39	1 457 589,00	1 446 208,00	1 648 619,00	1 634 788,00
Dépenses de gestion courante		14 637 762,39	15 038 224,00	15 264 080,40	16 182 219,00	17 530 157,00
66	Charges financières	279 245,61	245 524,47	199 807,82	154 000,00	109 595,72
67	Charges spécifiques	27 600,00	81 900,00	80 940,00	20 000,00	40 000,00
022	Dépenses imprévues de Fonctionnement	300 000,00	376 950,36	300 000,00	-	-
DEPENSES REELLES		15 244 608,00	15 742 598,83	15 844 828,22	16 356 219,00	17 679 752,72
023	Virement à la section d'investissement	2 300 000,00	3 692 395,06	3 815 816,87	-	1 855 380,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect	827 392,00	781 160,00	816 741,00	786 781,00	655 077,00
DEPENSES D'ORDRE		3 127 392,00	4 473 555,06	4 632 557,87	786 781,00	2 510 457,34
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 372 000,00	20 216 153,89	20 477 386,09	17 143 000,00	20 190 210,06
REPORT de N-1		-	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES AVEC REPORT		18 372 000,00	20 216 153,89	20 477 386,09	17 143 000,00	20 190 210,06
Evolution		0,61%	10,04%	1,29%	-16,28%	17,78%

- **En Recette d'investissement**

Une prévision de **15 225 816.44 €**

Un montant de Restes à Réaliser de **839 000.00 €**

Soit un total de recette d'investissement de : 16 064 816.44 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2020	2021	2022	2023	2024
13	Subventions d'Investissement	7 094 029,11	4 359 250,76	1 883 428,17	2 827 537,60	1 150 000,00
16	Emprunts	2 673 467,80	2 300 000,00	1 900 000,00	2 435 681,40	7 265 359,10
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Recettes d'équipement		9 767 496,91	6 659 250,76	3 783 428,17	5 263 219,00	8 415 359,10
10	Dotations, fonds divers	1 350 000,00	1 200 000,00	1 100 000,00	1 150 000,00	1 100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00	1 000 000,00	2 500 000,00	-	3 200 000,00
138	Autres subventions d'investissement	-	-	-	-	-
165	Depots et cautionnements reçus	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00	-
Recettes financières		2 750 000,00	2 300 000,00	3 700 000,00	1 450 000,00	4 300 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	100 000,00	100 000,00	300 000,00	-	-
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		12 617 496,91	9 059 250,76	7 783 428,17	6 713 219,00	12 715 359,10
021	Virement de la section de fonctionnemen	2 300 000,00	3 692 395,06	3 815 816,87	-	1 855 380,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sect	827 392,00	781 160,00	816 741,00	786 781,00	655 077,00
041	Opérations patrimoniales	355 746,46	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-
RECETTES D'ORDRE		3 483 138,46	4 673 555,06	4 832 557,87	986 781,00	2 510 457,34
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 100 635,37	13 732 805,82	12 615 986,04	7 700 000,00	15 225 816,44
Restes à réaliser		4 462 572,84	4 633 000,00	2 102 000,00	-	839 000,00
Report de N-1		-	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 563 208,21	18 365 805,82	14 717 986,04	7 700 000,00	16 064 816,44
Evolution		-10,24%	-10,69%	-19,86%	-47,68%	-

- **En dépenses d'investissement**

Une prévision de 12 033 475.12 €

Un montant de Restes à Réaliser de 1 975 828.09 €

Un solde d'exécution négatif de la Section d'Investissement reporté de 2 055 513.23 €

Soit un total de dépenses d'investissement de : 16 064 816.44 €

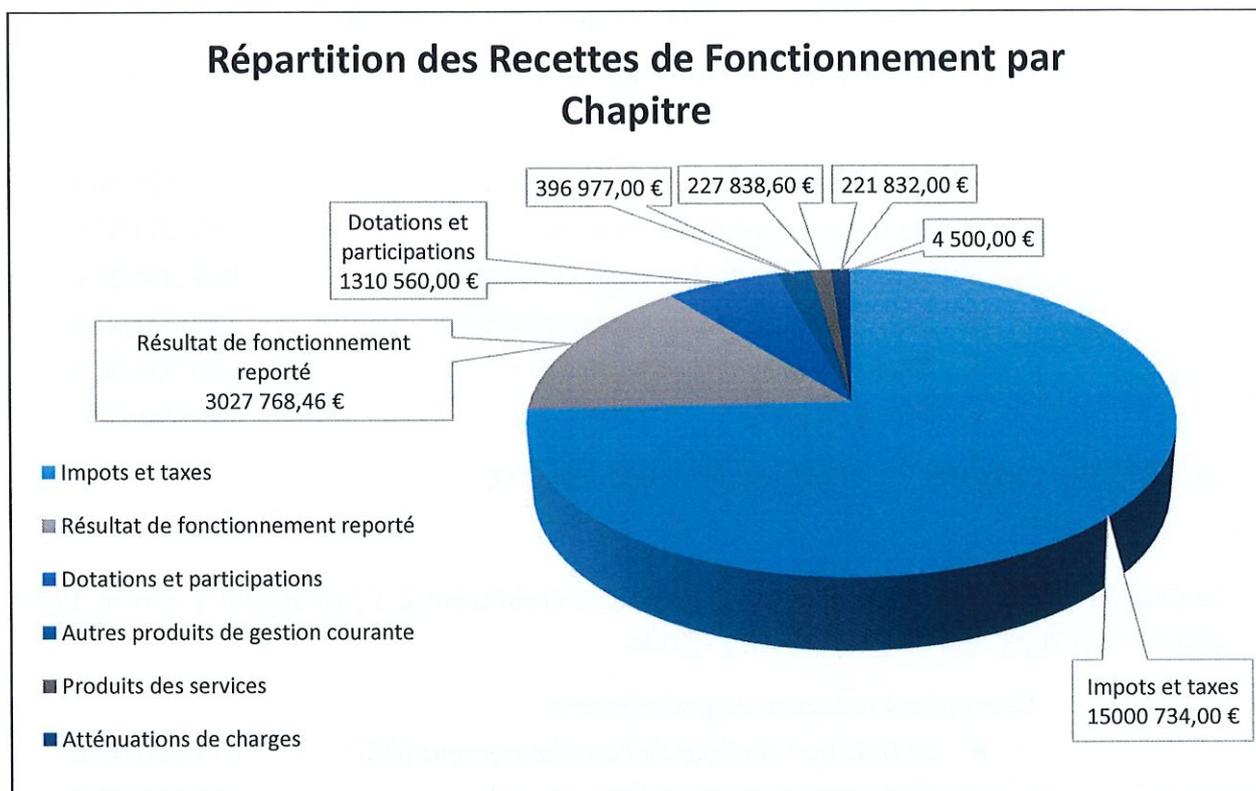
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2020	2021	2022	2023	2024
20	Immobilisations incorporelles	575 010,00	564 040,00	665 268,00	655 499,00	762 900,00
20422	Subventions d'équipement versées	50 000,00	340 000,00	210 000,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 495 348,00	2 420 291,92	2 553 276,00	2 151 045,04	3 723 304,18
23	Immobilisations en cours	834 874,00	2 031 946,00	4 230 088,00	1 778 117,42	1 145 600,00
	Total des opérations d'équipement :	3 162 021,62	947 141,10	454 259,20	1 262 760,00	4 854 200,00
	AP2019.02 - Bel Ombre	2 591 921,62	50 000,00	20 000,00	82 000,00	56 000,00
	AP2019.04 - Installations chauffage	165 100,00	237 959,20	237 959,20	100 000,00	
	AP2020.01 - Avenue Thiers	200 000,00	259 181,90	89 300,00	98 000,00	500 000,00
	AP2020.02 - Avenue Sauvecanne	205 000,00	400 000,00	107 000,00	133 960,00	250 000,00
	AP2020.04 - Foyer des anciens				14 000,00	40 000,00
	AP2023.01 - MGPE				600 000,00	1 000 000,00
	AP2023.02 - Cuisine centrale				55 300,00	360 000,00
	AP2023.03 - Crèche				25 500,00	2 100 000,00
	AP2023.04 - 3ème gymnase				50 000,00	30 000,00
	AP2023.05 - Eglise				29 000,00	130 000,00
	AP2023.06 - Opération UN JOUR, UN ARBRE				75 000,00	388 200,00
	Dépenses d'équipement	7 117 253,62	6 303 419,02	8 112 891,20	6 047 421,46	10 686 004,18
10	dotations, fonds divers	-	-	15 000,00	-	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 824 733,00		-	-	-
16	Emprunts	1 712 798,90	1 554 558,12	1 524 291,93	1 452 578,54	1 342 970,94
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	-			
	Dépenses financières	4 577 531,90	1 554 558,12	1 539 291,93	1 452 578,54	1 342 970,94
45	Total des opérations pour compte de tiers	100 000,00	100 000,00	200 000,00	-	-
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 794 785,52	7 957 977,14	9 852 183,13	7 500 000,00	12 028 975,12
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00	2 000,00	7 000,00	-	4 500,00
041	Opérations patrimoniales	355 746,46	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
	DEPENSES D'ORDRE	357 746,46	202 000,00	207 000,00	200 000,00	4 500,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 152 531,98	8 159 977,14	10 059 183,13	7 700 000,00	12 033 475,12
	Restes à réaliser	2 714 455,84	4 552 467,33	1 260 394,24	-	1 975 828,09
	Report N-1	1 495 598,12	714 772,93	2 450 776,67	-	2 055 513,23
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	16 362 585,94	13 427 217,40	13 770 354,04	7 700 000,00	16 064 816,44
	Evolution	73,34%	-17,94%	2,56%	-44,08%	108,63%

B. Evolution Budget 2023 / Budget 2024

	FONCTIONNEMENT					
	BP 2023	BS 2023	DM 2023	Total 2023	BP 2024	Evolution
DEPENSES	17 143 000,00	4 284 584,03	114 953,00	21 542 537,03	20 190 210,06	-6,28%
RECETTES	17 143 000,00	4 284 584,03	114 953,00	21 542 537,03	20 190 210,06	-6,28%
	INVESTISSEMENT					
	BP 2023	BS 2023	DM 2023	Total 2023	BP 2024	Evolution
DEPENSES	7 700 000,00	5 771 060,38	- 1 995 400,00	11 475 660,38	16 064 816,44	39,99%
RECETTES	7 700 000,00	5 771 060,38	- 1 995 400,00	11 475 660,38	16 064 816,44	39,99%

C. Focus sur quelques chiffres : l'essentiel

1. Les recettes de fonctionnement : 20 190 210,06 € (avec un résultat reporté de 3 027 768,46 €)



Le Chapitre 013 : il comprend entre autre les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts pour longue maladie et accidents de travail. Les atténuations de charges s'établissent à 221 832 € en 2024, soit une prévision de + 34.16 % par rapport à 2023.

Le Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 227 838.60 € contre 410 873.36 € en 2023, soit une baisse de 44.55 %.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées entre autre par les produits de services : bibliothèque, garderie écoles maternelles et élémentaires, classes découvertes, accueil de loisirs, billetteries des spectacles, redevances d'occupation du domaine public, les inscriptions aux manifestations à caractère de loisir (fête du village, Mission impossible ...) ainsi que les concessions dans les cimetières...

Dans ce chapitre, il y a également le remboursement par la Métropole des conventions de Gestion pour un montant estimé de 20 000 €.

Le Chapitre 73 (sauf 731) : Les impôts et taxes s'établissent à 2 940 659.00 €.

Ce montant regroupe essentiellement :

- *les attributions de compensation :* 2 930 110,00 €
- *FNGIR (fonds national de garantie individuelle) :* 10 549,00 €

Le Chapitre 731 : La fiscalité locale d'un montant de 12 060 075,00 € se divise essentiellement :

- *les impôts locaux :* 10 625 075,00 €
- *les taxes de droits de mutation :* 850 000,00 €
- *la taxe sur la conso. Finale d'électricité :* 500 000,00 €
- *Taxe locale sur la publicité extérieure :* 15 000,00 €
- *Taxe sur les pylônes électriques :* 60 000,00 €
- *Droits de place :* 10 000,00 €

Le TOTAL des Chapitres 73 et 731 est de 15 000 734.00 €

Le Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 1 310 560,00 € contre 1 032 000.00 € en 2023, soit une hausse de 27,00 %.

Ce montant regroupe essentiellement :

- *La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :* 674 000.00 €
- *Etat – Compensation CET* 400 000,00 €
- *Participation GFP de rattachement (Métropole) :* 150 000,00 €
- *Participations Département fonctionnement crèches :* 52 560,00 €
- *Autres participations Etat (essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales : contrat enfance jeunesse....) :* 24 000,00 €
- *Autres* 10 000,00 €

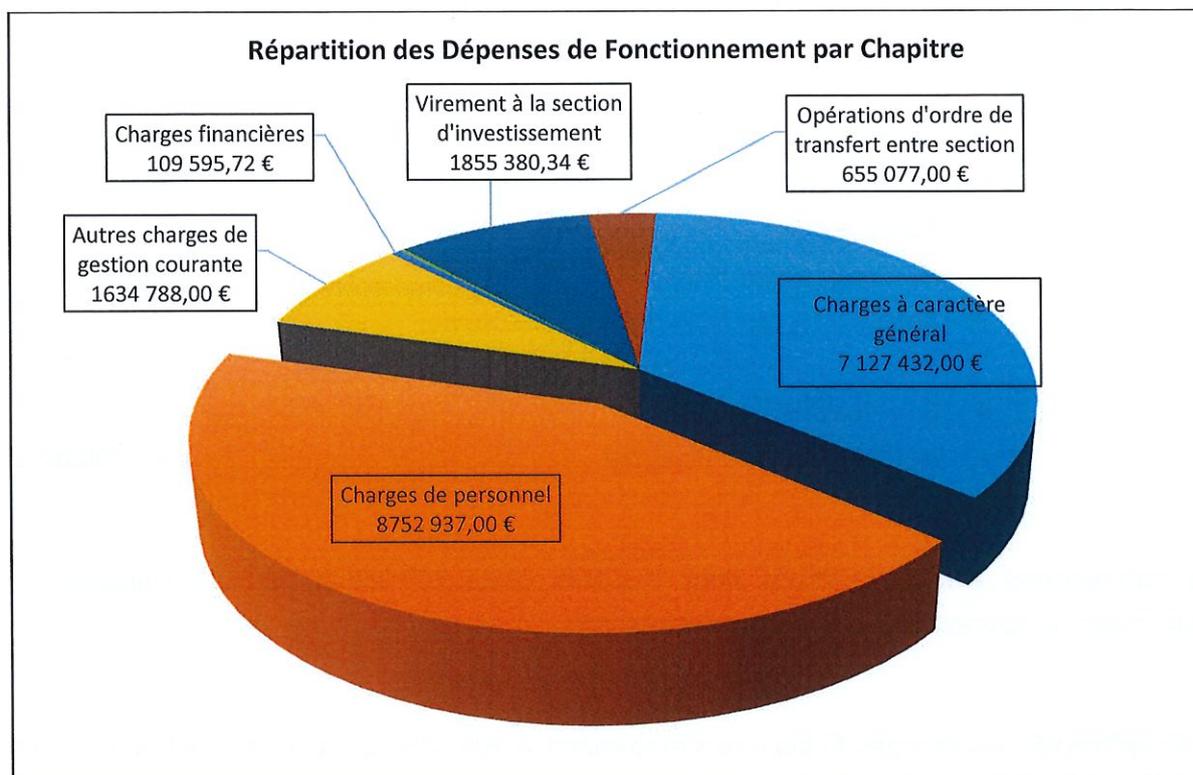
Le Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à 396 977,00 € contre 405 037,64 € en 2023, soit une baisse de 2,00 %.

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Les loyers perçus :* 271 477,00 €
- *Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires* 125 000,00 €
- *Autres* 500,00 €

Le Chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires pour un montant estimé de 4 500,00 €.

2. Les dépenses de fonctionnement : 20 190 210,06 €



Le Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont budgétées pour un montant de 7 127 432,00 € contre 5 900 000,00 € en 2023, soit une hausse de 20.80 %. Il s'agit essentiellement des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les spectacles du service Culture, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenances, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les fournitures scolaires pour les écoles, le Marché Animation Périscolaire (345 000 €), la DSP Restauration Scolaire et Municipale (1 459 000 €), la DSP Petite enfance / Crèches (441 000 €), etc...

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Achats de prestations de services, matières et fournitures :* 2 155 000,00 €
- *Achats services extérieurs, entretiens, Réparations, maintenance et autres :* 4 078 932,00 €
- *Autres services extérieurs :* 835 050,00 €
- *Impôts et taxes :* 58 450,00 €

Le Chapitre 012 : les charges de personnel s'établissent à 8 752 937,00 € contre 8 583 600,00 € en 2023, soit une hausse de 1.97 %.

Ce montant regroupe essentiellement la rémunération du personnel

Le Chapitre 65 : Les autres charges courantes sont budgétées pour un montant de 1 634 788,00 € contre 1 648 619,00 € en 2023, soit une baisse de 0.84 %

Ce montant regroupe essentiellement :

• Participation au CCAS :	60 000.00 €
• Les subventions de fonctionnement versées :	380 330,00 €
• Participations au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) :	650 000.00 €
• Versements des indemnités, cotisations et formations des élus...	186 315,00 €
• Contributions Au Titre de la politique de l'habitat	240 000,00 €

Les subventions aux associations sont inscrites pour 380 330,00 €. Ces subventions permettent de soutenir les acteurs locaux existants.

Le Chapitre 66 : les charges financière s'établissent à 109 595,72 € contre 154 000,00 € en 2023, soit une baisse de -28,83 %.

Ce montant regroupe essentiellement les intérêts relatifs à nos emprunts en cours pour l'exercice 2024.

• Intérêts réglés à échéance	121 814.00 €
• Intérêts – rattachement des ICNE	- 12 218.28 €

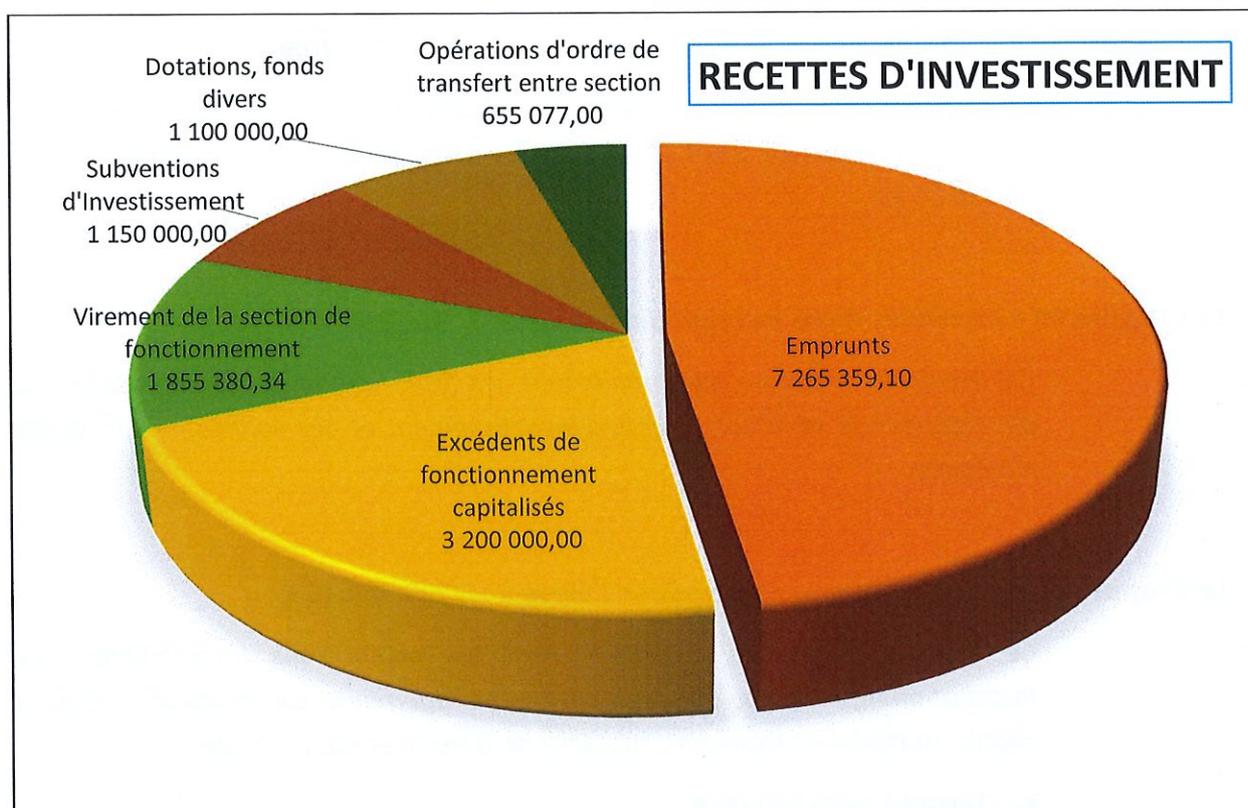
Le Chapitre 67 : les charges exceptionnelles s'établissent à 40 000.00 € contre 20 000.00 € en 2023.

Dans ce chapitre figurent essentiellement les charges exceptionnelles telles que les éventuels intérêts moratoires et pénalités sur marchés, les titres annulés sur exercices antérieurs.

Le Chapitre 042 : « Opérations d'ordre de transfert entre section » s'élève à : 655 077,00 €

Ce montant représente le montant des amortissements pour 2024

3. Les recettes d'investissement : 16 064 816.44 €



Le Chapitre 13 « Subventions d'investissement » s'élève à : 1 150 000,00 €

Ce montant regroupe essentiellement les subventions reçues et notifiées pour le financement de nos projets d'investissement.

Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à : 7 265 359,10 €

Ce montant représente les nouveaux emprunts que la commune devra contracter.

Le Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » s'élève à : 1 100 000,00 €

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Le Fonds de compensation de la TVA :* 850 000,00 €
- *La Taxe d'aménagement :* 250 000,00 €

Le Chapitre 040 « Opérations d'ordre » et le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » totalisent un montant de 655 077,00 €

Ce montant représente essentiellement des recettes d'ordre relatives aux dotations d'amortissement, immobilisations en cours...

4. Les dépenses d'investissement : 16 064 816,44 €

Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à : 1 342 970,94 €

Ce montant regroupe essentiellement le capital à rembourser des emprunts en cours pour l'exercice 2024 (1 341 970.94 €) et les dépôts et cautionnements (1 000.00 €).

Le Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » s'élève à : 762 900,00 €

Ce montant regroupe essentiellement les frais d'études, de recherche, de développement lié à nos projets d'investissement et des concessions et droits similaires...

Le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » s'élève à : 3 723 304,18 €

Ce montant regroupe essentiellement les acquisitions immobilières, les installations générales, agencements, aménagements constructions, réseaux câblés, matériel de transport, matériel de bureau et informatique....

- Terrains : 405 000.00 €
- Agencements et aménagements de terrains : 430 000.00 €
- Bâtiments publics : 957 500.00 €
- Installations de voirie : 1 353 800.00 €
- Réseaux divers : 120 000.00 €
- Matériel et outillage de voirie : 20 000.00 €
- Autres immobilisations corporelles (mobilier, matériel de bureau, matériel de transport, informatique ...) : 437 004.18 €

Le Chapitre 23 « Immobilisations en cours » s'élève à : 1 145 600,00 €

Ce montant regroupe essentiellement les prévisions pour nos installations, matériel et outillage techniques, constructions et avances à versées sur nos constructions en cours.

Total des dépenses d'équipement géré en AP/CP pour 2024 : 4 854 200,00 €

- **L'opération d'équipement Bel Ombre n°Ap2019.02 s'élève à : 56 000.00 €** Crédit de paiement 2024
- **L'opération d'équipement Avenue Thiers n°Ap2020.01 s'élève à : 500 000.00 €** Crédit de paiement 2024

- L'opération d'équipement Avenue de Sauvecanne n°Ap2020.02 s'élève à :
250 000.00 € Crédit de paiement 2024
- L'opération d'équipement Foyer des anciens n°Ap2020.04 s'élève à :
40 000.00 € Crédit de paiement 2024
- L'opération d'équipement MGPE (Marché Global de Performance
Energétique) n°Ap2023.01 s'élève à :
1 000 000.00 € Crédit de paiement 2024
- L'opération d'équipement Cuisine Centrale n°Ap2023.02 s'élève à :
360 000.00 € Crédit de paiement 2024
- L'opération d'équipement Nouvelle Crèche n°Ap2023.03 s'élève à :
2 100 000.00 € Crédit de paiement 2024
- L'opération d'équipement 3^{ème} gymnase n°Ap2023.04 s'élève à :
30 000.00 € Crédit de paiement 2024
- L'opération d'équipement Eglise n°Ap2023.05 s'élève à :
130 000.00 € Crédit de paiement 2024
- L'opération « Un jour, un arbre » n°Ap2020.06 s'élève à :
388 200.00 € Crédit de paiement 2024

Ces montants représentent les crédits de paiement nécessaire en 2024 pour couvrir les dépenses prévues pour ces opérations.

Rappel du principe de l'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AP/CP) :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements

contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subventions, autofinancement, emprunt...). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

- Toute les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

D. La Dette

- Le capital restant dû au 01/01/2024 est de 6 454 250.45 €
- Les annuités (intérêts + remboursement du capital) à payer au cours de l'exercice sont de 1 463 784.23 €
- Montant des ICNE : 31 769.74 €

E. Les Subventions versées

- En 2024, la commune de Bouc bel Air a prévu le versement de 380 330.00 € de subvention de fonctionnement aux associations et autres afin de préserver le dynamisme de Bouc Bel Air.
- Et 60 000€ de subvention au CCAS

F. Les taux de contributions

- Les taux de contributions directes sont maintenus pour 2024 avec les valeurs suivantes :
 - 30.17 % pour la Taxe Foncière bâti
 - 35.35 % pour la Taxe Foncière non bâti
 - 18.63 % pour la Taxe d'Habitation

